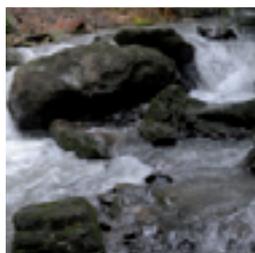
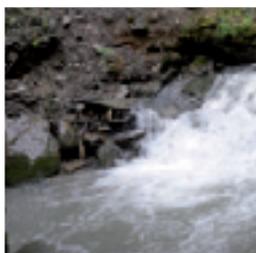
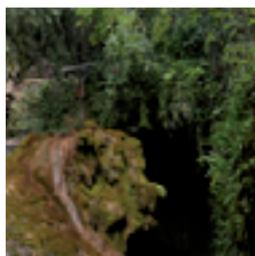
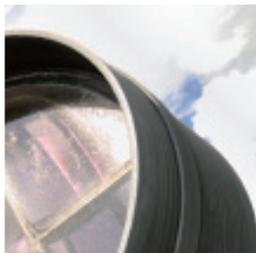




ourdhorizon

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE SAILLON



P 12 Aménagements

Routes de plaine et mise en lumière du bourg



P 14 Sécurité

CSP des Deux Rives et EMC



P 18 Du côté de l'école



sommaire

Éditorial	3
La vie du conseil	4
Association Bénévoles Saillon	8
RAJO et le CO Leytron.....	10
École - Crèche UAPE.....	11
Aménagements routes de plaine et mise en lumière du bourg.....	12
CSP des Deux Rives	14
EMC en cas de catastrophe	16
Bonjour la nuit.....	18
École des neiges	18
Les défis du numérique	19
Témoignage	20
Activités canines en classe enfantine	21
Enseignement religieux à l'école.....	22
Mais où sont les curés.....	23
Saillon jazz.....	24



© SD Saillon

éditorial

Ambiance ...

Vous tenez entre vos mains une toute nouvelle mouture de notre traditionnel « *Tour d'Horizon* ». Vous constaterez très rapidement sa mise en page modernisée ainsi que le regroupement avec « *l'Envol* », le journal de l'école.

Dans la foulée, vous lirez cet édito en vous posant peut-être la question suivante :

« *Un conseiller communal pour l'édito ?* »



En effet, cet emplacement est d'habitude réservé à la plus haute autorité de cette commune : Madame la Présidente. Est-elle souffrante ? le vice-président est-il à l'étranger ? les autres collègues ne veulent pas s'exprimer ?... Rien de tout ça je vous rassure.

Ce geste, qui peut paraître anodin reflète, à lui tout seul la façon de travailler du conseil communal de Saillon ainsi que son esprit d'ouverture.

Après presque une année dans mes nouvelles fonctions, je n'ai pas vu le temps passer. Certes, les séances de budget peuvent paraître plus longues que d'autres; l'exécutif débat et discute des dossiers. Très égoïstement, j'apprends énormément de choses à chaque séance de commission, sur chaque procédure et lors de toutes les occasions que j'ai d'échanger avec mes collègues du conseil, de l'administration communale et les membres des commissions.

Cette description vous semble teintée de rose ? Cette vision vous semble angélique ? Mon franc-parler a-t-il disparu après 12 mois de conseil ? Peut-on apprendre la langue de bois aussi rapidement ?

Que nenni ! Par contre la valeur d'un conseil communal se mesure à la capacité des différents acteurs à communiquer entre eux, à s'écouter, à débattre et s'entraider dans les différents dossiers. En cela, je puis vous assurer du plaisir et de l'honneur que j'ai de travailler avec Alba, Roland, Philippe et Pierre.

D'avance je vous remercie de l'accueil que vous réserverez à ce « *Tour d'Horizon* » remanié et vous souhaite de la part de mes collègues et moi-même d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Ch.-Henri Thurre, conseiller

la vie du conseil

Voici les principales décisions d'intérêt général et public des séances qui ont rassemblé notre conseil communal de juin à décembre 2009. Durant cette période, le conseil s'est également réuni pour

- la clôture des classes le 26 juin 2009
- une découverte, sous la conduite de M. Henri Thurre, du chemin du marbre, le 30 juin 2009
- l'accueil d'une délégation de Barbentane dans le cadre des journées de la peinture des 4 et 5 juillet 2009
- l'inauguration de l'agrandissement du Foyer les Collombeyres, le 13 septembre 2009
- l'assemblée primaire du 14 décembre 2009 pour l'adoption du budget 2010 de la municipalité, la modification des règlements d'irrigation et de la confusion du coteau, des taxes pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et l'adoption du règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie à la commune.
- l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2009 pour l'adoption du budget 2010 de la bourgeoisie.

et aussi à l'occasion de nombreuses invitations reçues pour des manifestations, expositions ou autres réceptions.

Administration générale

- Autorisation octroyée à la Sté des Bains de Saillon pour effectuer des forages de prospection sur le territoire communal (23 juin)
- Décision, dans le cadre du contrôle des habitants, de sanction avec amende pour non dépôt d'acte d'origine (7 juillet)
- Nomination, en application de la nouvelle loi sur le droit de cité du 12 septembre 2007, d'une commission de naturalisation : Mme Alba Mesot, présidente, M. Charles-Henri Thurre, membre et Mme Jessica Thurre, greffière ; fixation des frais de procédure y relatifs à Fr. 600.--, en cas de demande groupée pour une famille, Fr. 200.-- dès le 2ème membre de la famille (28 juillet)
- Organisation des bureaux de votes relatifs aux votations fédérales des 27 septembre et 29 novembre et à la votation cantonale du 29 novembre (18 août et 20 octobre)
- Nomination de M. Stéphane Bessero comme représentant de la commune dans la 2ème commission d'expropriation relative au projet d'aménagement d'une place publique médiévale (18 août)
- Etude et approbation du budget 2010 de la municipalité et de la planification financière 2010-2013 (10 septembre, 20 octobre, 17 novembre)
- Décision d'effectuer une refonte complète de notre site internet et de regrouper sur un même site l'école et le tourisme ; adjudication à l'entreprise BeMore Suisse SA ce mandat

Bureau communal Horaires des fêtes

Fermeture des bureaux :

du mardi
22 décembre 2009
à 17h30

au lundi
4 janvier 2010
à 07h30

Toute l'équipe communale vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !



et décision de créer au début 2010 une commission internet (22 septembre)

- Adoption des statuts de l'Association Région Bas-Valais et décision d'y adhérer (22 septembre)
- Décision d'engager Mme Nathalie Charbonnet en remplacement de Mme Sophie May durant son congé maternité (22 septembre)
- Etablissement de l'ordre du jour de l'assemblée primaire du 14 décembre 2009 (17 novembre)
- Prise de connaissance et validation du dossier de compléments aux noms des rues et places élaboré par M. Gérard Comby (3 novembre)
- Nomination de M. Gérard Comby, Mme Rosy Cox et MM. Boris Clerc et Pascal Panchaud membres de la commission de validation de la numérotation des bâtiments étudiée et proposée par M. Gérard Comby sur mandat du conseil communal (3 novembre).

Sécurité publique

- Décision, étant donné les risques encourus, de ne pas autoriser de brûler les déchets récoltés à l'alpage de Sinlio (7 juillet)
- Décision, à la suite des demandes des communes de Riddes et d'Isérables de mettre fin à la convention du CSIB, de solliciter une réunion intercommunale (7 juillet) ; de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers des quatre communes (28 juillet) ; approbation de la convention pour la création d'un corps de sapeurs-pompiers intercommunal des Deux Rives (20 octobre).
- Prise de connaissance des données récoltées par la pose d'un radar préventif au Ch. des Amandiers : moyenne 25km/h et à la route des Vernayaz : moyenne 31km/h avec 49% d'excès de vitesse (28 juillet)
- Décision de notifier à la maison Sicli le mécontentement du conseil communal à la suite du contrôle des extincteurs effectué devant le local du feu, ceci malgré le refus de notre administration sur cette manière de faire (10 septembre)
- Prise de connaissance et approbation des comptes 2008 de la Protection civile des deux rives (10 septembre)

- Décision de créer une sous-commission patrimoine émanant de la commission nature (22 septembre)

- Etude et approbation du budget 2010 du service du feu présentant une charge de fonctionnement de Fr. 41'360.-- et une charge d'investissement de Fr. 4'390.-- (17 novembre)

Culture, loisirs et culte

- Autorisation octroyée à la Société de développement pour le tir des feux d'artifice de la Fête nationale depuis la tour Bayard (23 juin)
- Prise de connaissance du rapport du groupe de spéléologie rhodanien relatif à la Grotte du Poteu (23 juin)
- Décision de soutenir pour Fr. 3'500.-- le projet éditorial du livre de M. Henri Thurre sur le marbre de Saillon et d'acquérir 50 exemplaires de cet ouvrage.
- Prise de connaissance de l'engagement par l'Evêché de M. Olivier Messer à 40% sur les paroisses de Fully, Saillon et Leytron en remplacement de M. Marco Brochellaz (7 juillet)
- Prise de connaissance de la nomination de Mme Valérie Dussex au poste de gardienne du Musée de la Fausse monnaie et de M. Grégoire Luisier comme auxiliaire (28 juillet)
- Autorisation octroyée à la Fanfare La Grand Garde pour l'organisation du bal de la Ste-Catherine, le samedi 21 novembre (18 août)
- Autorisation de principe octroyée à US Car Valais pour l'organisation de sa prochaine concentration à Saillon les 24 et 25 juillet 2010 (10 septembre)
- Analyse et approbation du budget 2010 de la Société de développement et de l'office du tourisme (10 septembre)
- Adjudication des travaux de mise en lumière à l'entreprise Bridy & Cheseaux pour l'électricité et à JCB SA pour le génie civil (10 septembre)
- Décision, dans le cadre de la 23ème course de Ste-Catherine du 21 novembre, de mettre à disposition différents locaux et divers matériel communaux et d'autoriser la fermeture des routes concernées (22 septembre)
- Autorisation octroyée pour le déroulement de la Course des 2 Bains le 29 mai 2010 (22 septembre)

> la vie du conseil

- Acceptation et finalisation d'une convention avec le comité des fêtes médiévales et la Bayardine en vue d'une garantie au déficit pour les prochaines fêtes médiévales en lien avec la portée nationale voire internationale de cet évènement (6 octobre)
- Analyse et approbation du budget 2010 de la Paroisse catholique présentant un perte d'exercice de Fr. 6'950.-- (3 novembre)

Enseignement et formation

- Renouvellement du personnel enseignant pour la période législative 2009-2012, soit Mmes Anne Roduit, Céline Grobéty-Délez, Janie Luisier, Sabine Perraudin, Marie-Christine Cheseaux, Doris Buchard, Christiane Monziona, Inès Produit, Rose-Marie Sierro-Corona, Mallory Moret, Elisabeth Pannatier et Valérie Schwitter-Thétaz ainsi que MM. Jean-Marc Briquet, Pierre-André Roduit et Claudy Raymond (23 juin)
- Nomination, pour la scolarité 2009-2010, de Mme Céline Darbellay pour un mi-temps en enfantine et Mlle Heidi Cox pour un mi-temps en primaire et 4 heures de décharge (23 juin)
- Adjudication à l'entreprise Eddy Buchard SA à Saillon, divers travaux sanitaires au centre scolaire (28 juillet)
- Analyse et adjudication de la mise à niveau du parc informatique de notre centre scolaire à l'entreprise VS Technologie Sàrl (22 septembre, 6 octobre)
- Décision d'apporter, conformément à la pratique en vigueur, un soutien financier aux apprentis de 1ère année dans le cadre de cours d'appui proposés et approuvés par l'enseignant de l'école professionnelle (6 octobre)
- Adjudication, dans le cadre de l'agrandissement de l'école et la construction d'une crèche et UAPE des travaux d'électricité à Eglin SA à Martigny, de terrassement et de maçonnerie et béton à DEC à Fully, échafaudages à Ardag SA à Riddes, sanitaires à Christinat et Courtine à Sion, chauffage à Christinat et Courtine à Sion, ventilation à Eddy Buchard SA à Saillon. (3 novembre) Ces adjudications sont soumises pour approbation au DECS.

Prévoyance sociale et santé publique

- Analyse et détermination sur différentes demandes d'aide sociale (3, 17 novembre)

Trafic

- Adjudication de la réfection des trottoirs des routes du Centre thermal et des Marais-neufs à l'entreprise JCB SA. Les frais étant assumés pour moitié par les copropriétaires des immeubles (23 juin)
- Décision, dans le cadre des aménagements des routes de plaine, de mettre sur pied une commission d'appel à contribution : MM. Michel Jacquéroz, président, Stéphane Bessero et Pierre-Cyrille Michaud, membres et Pascal Panchaud, consultant (28 juillet)
- Décision d'étudier, dans le cadre de la réalisation de la crèche et UAPE, la faisabilité d'un parking à la route du Midi (7 juillet)
- Prise de connaissance du décompte final de l'aménagement de la route des Vernayaz et décision, conformément au rapport de la commission d'appel à contribution, de fixer à Fr. 3.73 le m2 la contribution des privés à cette réalisation (10 septembre)
- Approbation des plans de réalisation du déplacement du pont de la Salentze et de la création de trottoirs sur la route St-Laurent (Route cantonale No 71)(10 septembre)
- Analyse et finalisation du concept des routes de plaines (22 septembre, 20 octobre, 3 novembre)

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Autorisation octroyée à M. Vincenzo Esposito pour la construction d'un vitrage pare-vent à l'immeuble Les Marsannes au Grand Clos, à M. André Mabillard pour la transformation d'un bâtiment existant au Bourg(anciennement famille Roduit), à M. Philippe Blockmans pour la transformation d'un appartement au Bourg, à M. Fabien Cheseaux pour la construction d'une habitation individuelle au Grand Clos, à M. Léonard Perraudin pour la construction de murs et piscine aux Proz de la Granges, à M. Pierre Bertuchoz pour la mise en place de panneaux solaires en Sarvaz, à M. Gérald Delorme pour la construction d'une cabane de jardin en Lydésoz, à Mme et M. Chantal et Lionel Bavarel pour la construction d'une cabane de jardin et pavillon aux Troyes, à M. Gérald Lovey pour la construction d'un pare-vent à l'immeuble Carpe Diem au Grand-Clos, à Mme Marie-Antoinette Bastian pour la construction d'une habitation individuelle au Pont du Traux (23 juin)
- Autorisation octroyée à Mme Monique Tschampion pour la construction d'un pare-vent à l'immeuble La Bastide au Grand-Clos, à Mme Chantal Richter pour la construction d'un garage aux Devins (7 juillet)

- Autorisation octroyée à Odiet et Liechti pour la construction d'un lotissement de huit appartements au Clos d'Avaux et à M. Jean-François Amiguet pour la construction d'une cabane de jardin aux Vernayaz (28 juillet)

- Adjudication d'un mandat de surveillance de la décharge des Virottes au Bureau d'Etude Géologiques (BEG) à Aproz (28 juillet)

- Autorisation octroyée à Mme Catherine Glassey pour la construction d'une habitation individuelle aux Troeys et à Savimmo SA pour la construction de quatre villas individuelles aux Proz de la Grange (10 septembre)

- Autorisation octroyée à M. Jean-Blaise Gollut pour la transformation d'un bâtiment en habitat au Bourg, aux Bains de Saillon SA pour la construction d'un village wellness au Fond des Grands Proz, à Mme et M. Valiquer pour la construction d'un couvert et petit auvent au Pont du Traux, à M. Sandro Caliz pour la fermeture d'un balcon à l'immeuble Angeline, à M. Bernard Luisier pour la pose de deux vélux au Bourg (6 octobre)

- Adjudication, dans le cadre de la mesure 4.1 du canal LSF, des travaux de démolition et fouille en pleine masse à l'entreprise Schnyder AG à Gampel (6 octobre)

- Décision d'acquérir de gré à gré, dans le cadre de la stabilisation des rochers à la Rive des Nombieux, les parcelles No 943, propriété de feu Emilie Moulin, No 892, propriété de Mme Jacqueline Fort et No 893 propriété de M. Pierre-André Roduit (6 octobre)

- Autorisation octroyée à M. Fabrice Pages pour la construction d'une habitation individuelle au Grand Clos, à Imval SA pour la construction de deux habitations individuelles au Grand Clos et à Pierre Perraudin pour la pose provisoire d'un container bureau aux Epineys (20 octobre)

- Adjudication à la suite de trous de blaireaux constatés sur la berge du Rhône, du mandat d'ingénieur au bureau Moret & Associés à Martigny, des travaux d'assainissement des digues à l'entreprise André Epiney à Sierre (20 octobre)

- Autorisation octroyée à Résidence du Soleil SA pour la transformation d'une habitation Vers les Bourneaux (3 novembre)

Economie publique

- Prise de connaissance, dans le cadre de la 3ème correction du Rhône, de la demande de la coopérative fruitière et du cercle maraîcher pour financer partiellement une étude de M. Philippe Bianco et décision de répondre négativement. Décision de présenter, sur demande des agriculteurs,

cette étude à l'Etat du Valais en le priant d'en tenir compte (28 juillet)

- Décision de créer une commission énergie (22 septembre)

- Analyse et approbation du règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie à la commune (17 novembre)

Finances et impôts

- Prise de connaissance et détermination sur diverses demandes de remises d'impôts (28 juillet, 10 septembre, 3 novembre)

Service des eaux usées

- Etude et approbation des modifications du règlement sur les taxes pour l'évacuation et le traitement des eaux usées (17 novembre)

Service de l'eau potable

- Adjudication à l'entreprise Eddy Buchard à Saillon des travaux d'installation de bornes d'hydrant à la route des Amanriers/Rive des Nombieux et de pose de vanne à trois voies à la place des Moilles (7 juillet)

- Adjudication du remplacement urgent de deux pompes immergées de la STAP à l'entreprise Chappot SA à Charrat (20 octobre)

Service de la voirie

- Dans le cadre de l'appel d'offres relatif au ramassage et au transport des ordures ménagères et commerciales, choix des entreprises invitées, arrêt des critères d'évaluation et adjudication à l'entreprise Favre SA à Martigny (28 juillet, 18 août et 22 septembre)

Bourgeoisie

- Etude et approbation du budget 2010 de la Bourgeoisie (20 octobre, 17 novembre)

- Etablissement de l'ordre du jour de l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2009 (17 novembre)

association bénévoles saillon

L'association des bénévoles de Saillon, représentée par sa présidente Mme Roduit Marie-José, répond aux questions d'un nouveau citoyen.

1. Quand est née ABS et pourquoi ?

L'association des bénévoles de Saillon est née le 14 mars 2008 et a été mise sur pieds pour une meilleure coordination dans le bénévolat et répondre ainsi aux besoins d'une population toujours plus grandissante.

2. Quel est son but ?

Son but principal est de mettre à disposition des services d'aide aux personnes qui en font la demande. Pour ce faire, nous proposons une dizaine de services entièrement gratuits. Ces services aident les personnes malades, âgées à rester le plus longtemps possible à leur domicile et ceci avec l'appui des familles bien sûr.

3. Combien de membres compte votre association ?

Actuellement, nous disposons de 48 bénévoles répartis dans divers services, sans oublier les 7 membres du comité, qui œuvrent également dans le ou les services dont ils ont la responsabilité.

4. Quels types de services dispensez-vous ?



En voici la liste :

- Les transports
- La livraison des repas à domicile
- Les animations
- Personnes de compagnie
- Service administratif
- Organisation de conférences et de cours
- Service bibliothèque
- Service spirituel
- Accompagnement des personnes en fin de vie
- Visite aux malades

5. A qui sont destinés ces services ?

A toutes les personnes seules, malades, âgées ou non, et habitant sur la commune de Saillon.

6. Par qui votre association est-elle financée ?

Principalement par la commune de Saillon, le foyer des Collombeyres et par des dons. Mais également par des privés qui mettent gracieusement à notre disposition de magnifiques salles telles que celle de Chante-Brise, de la Stella Helvetica, d'un carnotzet, de la Bastide et de notre bureau ABS.

7. Quel est le bilan de vos activités pour 2008 – 2009

Pour ma part le bilan est très positif. En voici un petit compte rendu :

- 3200 repas ont été livrés à domicile
- 28 transports privés ont été demandés



- 3 personnes bénéficient actuellement d'une dame de compagnie à raison d'une fois par semaine
- Nos animations sont régulièrement fréquentées par une vingtaine de participants.
- Les repas d'amitié se déroulent deux fois par an et sont très appréciés.
- Tous les mardis, nos bénévoles préparent la salle où se déroule la célébration de la messe et ceci dans le bâtiment du foyer des Collombeyres. Ils prennent également en charge les pensionnaires qui désirent participer à l'office.

8. Qu'est-ce qui fait le succès de votre association ?

Je ne parlerais pas de succès mais plutôt de besoins. Si la majorité de nos services fonctionnent c'est grâce à une étroite collaboration avec les familles et le centre médico social de Saxon. Nous donnons la possibilité à ces familles de se décharger de temps en temps de certaines tâches quotidiennes qu'elles assument et qui sont souvent très lourdes.

D'autre part, notre programme d'animations donne la possibilité aux personnes qui le souhaitent de faire de nouvelles rencontres et de partager ainsi des moments d'amitié. Briser l'isolement est aussi un des objectifs d'ABS.

9. Dans vos buts vous mentionnez la centralisation des demandes d'aide, comment analysez-vous les besoins des personnes ?

Les demandes sont prises en considération selon les besoins et nos disponibilités. Avant de répondre favorablement à une demande, nous tenons compte de la disponibilité des familles, des amis, car il est très important que les proches s'investissent également. Notre association est une aide aux familles et aux personnes seules et non pas un centre de loisirs.

10. Accompagner des personnes demande des compétences, comment sont formés vos bénévoles ?

ABS propose des cours de perfectionnement pour les bénévoles qui désirent y prendre part. Ils sont donnés par un formateur d'adultes professionnel et à des tarifs préférentiels pour ABS. Les frais sont pris en charge 50 % par ABS et 50 % par le bénévole inscrit.

11. Que faites-vous pour vous faire connaître ?

Nous présentons notre association chaque fois qu'il nous est donné l'occasion de le faire, notamment par le biais du journal communal <<Le Tour d'Horizon >>, par des papillons distribués dans tous les ménages de Saillon. Les renseignements nous concernant se trouvent également sur notre site www.abs-saillon.ch

12. J'ai rencontré quelques bénévoles de votre association et j'ai ressenti beaucoup de joie de bonne humeur dans vos rangs, d'où vient cet état d'esprit ?

Personnellement je pense que les personnes qui s'investissent dans le bénévolat sont des personnes généreuses et amoureuses de la vie. Le fait d'aider les autres ne peut qu'apporter joie et satisfaction. En plus, lors de notre dernier souper des bénévoles, j'ai remarqué qu'une grande solidarité existe entre toutes ces personnes et cela m'a réjoui le cœur.

13. Si vous deviez ajouter un service à votre association lequel choisiriez-vous ?

Il s'agit d'un service destiné, cette fois, aux bénévoles et qui me tient particulièrement à cœur : l'organisation de groupes de partage et de soutien. Il permettrait aux bénévoles de partager les expériences et les émotions face aux situations difficiles qu'ils peuvent rencontrer durant leur engagement. Il est essentiel que le bénévole soit écouté et entendu dans ce qu'il vit au sein du bénévolat. En aucun cas, il doit être seul face à une charge physique et surtout émotionnelle. Le bénévolat doit rester un plaisir et non pas une contrainte.

Pour terminer, je me permets de lancer un appel à tous ceux et celles qui ont un peu de temps à accorder aux autres, en les invitant à venir nous rejoindre. Actuellement, nous recherchons deux personnes pour la livraison des repas à domicile une fois par semaine. Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site ou au no de téléphone 027.744.10.76. Merci d'avance !

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

*Pour l'équipe ABS,
Marie-José Roduit*

RAJO et le co leytron

Le Cycle d'Orientation de Leytron s'engage en faveur de l'association RAJO.



Cette association à but non-lucratif est basée à Sion et a été fondée en 2009. Elle œuvre activement en Somalie. RAJO prévoit implanter un école dans le quartier « *Hawa Abdi* » situé en périphérie de Mogadisho (Capitale). Cet établissement scolaire abritera à terme douze classes primaires et secondaires ainsi qu'un centre de formation professionnelle. Au total, quelques 1200 enfants y seront scolarisés.

Descriptif des agrafeuses écologiques

Un système de génie pour fixer 6 feuilles entre elles sans agrafe
Plus jamais en panne d'agrafes
Un déchet de moins
Finis les agrafes dans la poubelle à papier

Pour commander une
agrafeuse écologique
(prix de vente : 10.-)

078 677 72 38
co.optiondd@gmail.com

Dans le cadre d'un cours à option consacré au développement durable, une classe de 3ème année du Cycle d'Orientation créera le site et la ligne graphique de l'association RAJO. Les élèves mettront également sur pied diverses actions afin de récolter des fonds.



Pour financer la construction de cette école, les jeunes effectueront une vente d'agrafeuses écologiques (voir descriptif). Cette opération se déroulera durant les mois de décembre 2009 et janvier 2010.

Les élèves parcourront les villages de Riddes, Isérables, la Tzoumaz, Ovronnaz, Leytron, Saillon, Fully. Nous vous invitons à soutenir cette démarche solidaire.

Les élèves de l'option développement durable du CO Leytron

Intérêts des élèves à participer à ce projet :

- « Je veux aider les enfants en difficultés. » Jessica
- « Pour permettre aux enfants de Somalie d'aller à l'école. » Fabienne
- « J'ai envie de m'investir dans une action humanitaire. » Céline
- « Je veux aider ceux qui n'ont pas d'école en à avoir une. » Flavien
- « J'ai voulu faire cette option car c'est bien d'aider les gens qui ont moins que nous. » Marie

école - crèche UAPE

Où en sommes-nous ?



Le dernier Tour d'horizon vous présentait le projet d'agrandissement de l'école et de la création d'une crèche et UAPE et il s'agissait alors de passer aux travaux pratiques.

Aujourd'hui, les principales étapes administratives telles que mise à l'enquête publique, autorisation de construire, décision de subventionnement ... sont abouties et les pieux ont pu être battus. S'agissant du gros œuvre, terrassements, maçonnerie, etc. les adjudications ont été faites par le conseil communal et le conseil d'état vient de les approuver.

Les travaux devraient donc pouvoir débuter dès que les conditions climatiques le permettront. La durée du chantier est estimée à un peu plus d'une année et, de ce fait, il faudra encore patienter un peu pour apprécier les nouveaux locaux.

En parallèle, l'analyse de l'exploitation de la future crèche et UAPE se poursuit : règlement d'utilisation, engagement et statut du personnel, tarifs, participation communale aux frais de placement

Nous sommes conscients que la procédure et surtout la réalisation peuvent paraître longues mais, étant soumis à des règlements très stricts entre autres en ce qui concerne les marchés publics, il est difficile voire impossible d'envisager des délais plus courts.

Nous nous réjouissons avec vous de voir la concrétisation de ce beau projet.

*Pour le conseil communal,
la présidente, Alba Mesot*

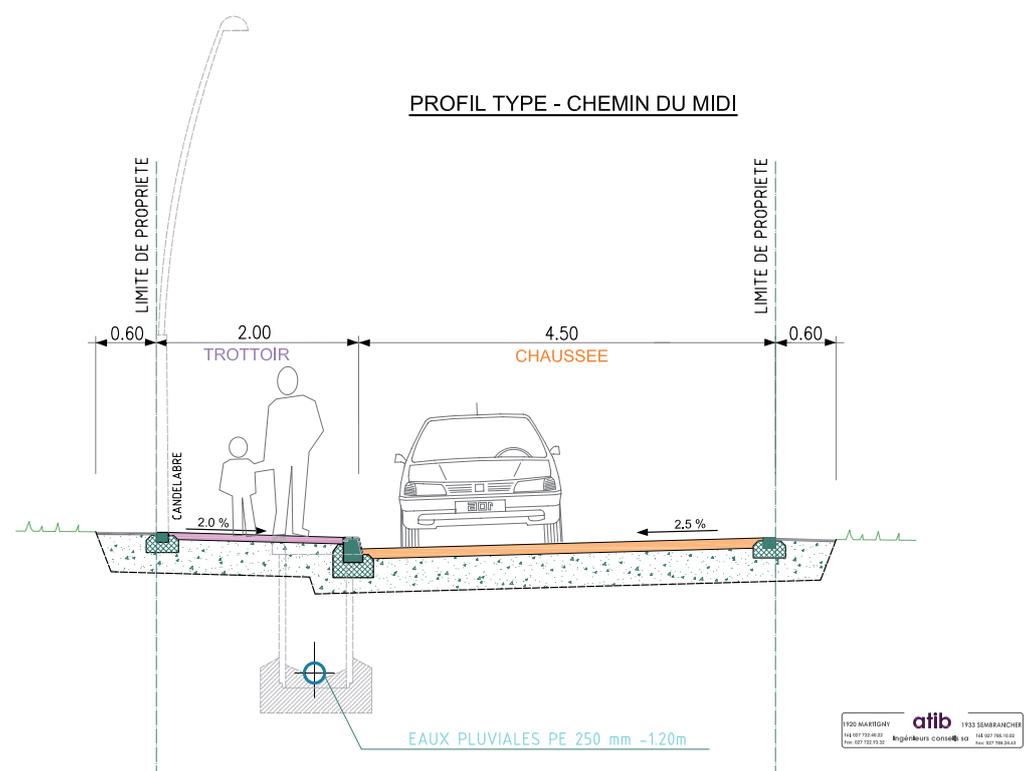


aménagements routes de plaine

Il y a une année, la population était invitée à une séance d'information sur l'aménagement des routes de plaine. De nombreuses personnes y ont participé et les retours ont été, dans l'ensemble, très positifs. Quelques citoyens ont pris le temps d'analyser très en détail le concept proposé et nous ont formulé des remarques que le conseil communal a étudiées très attentivement en étroite collaboration avec Mme Amélie Roduit-Thurre, architecte mandatée pour ce projet, et le Bureau de Prévention des Accidents.



En parallèle, des contacts ont été pris avec les bordiers du premier secteur concerné par cette réalisation, plus particulièrement ceux de la route du Midi, qui prévoit un trottoir afin de sécuriser les nombreux élèves qui empruntent ce chemin et ce en lien avec la circulation particulièrement importante à proximité des commerces. A ce jour, il s'avère qu'une procédure d'expropriation devra être engagée ce qui, malheureusement, retardera la concrétisation de cette route.



Néanmoins, le conseil communal a la ferme volonté de réaliser une étape importante de l'aménagement des routes de plaine en 2010. Pour ce faire, il a arrêté le concept définitif qui ne comporte pas de grands changements par rapport à celui présenté en novembre 2009. La modification principale, arrêtée d'entente avec le BPA, vise prioritairement l'aspect sécuritaire et prévoit que l'espace chaussée de 4m'20 sera « agrémenté » de chicanes rétrécissant à 3m'20 sur trois mètres de long la bande roulante, ceci chaque 30 à 50 mètres (cf situation routes de plaine)

mise en lumière du bourg

Suite à un rapport du CREM, le conseil communal avait décidé d'effectuer une série de travaux de mise en lumière. L'intention était de réaliser ces investissements par étape et en fonction des disponibilités financières.

Après l'église, le rempart ouest et le donjon, l'année 2009 a vu la pose de projecteurs à l'intérieur des demi-tours. Ceci a permis la mise en valeur de la face est du rempart de manière originale. De plus, l'effet attendu est de lier le donjon aux autres fortifications et d'éviter qu'il ne se détache isolément, artificiellement, dans la nuit. La mise en lumière est ainsi structurée.



Aujourd'hui, on peut affirmer que la dimension « repère » est achevée, la maintenance sera le travail que notre équipe communale devra assurer à l'avenir.

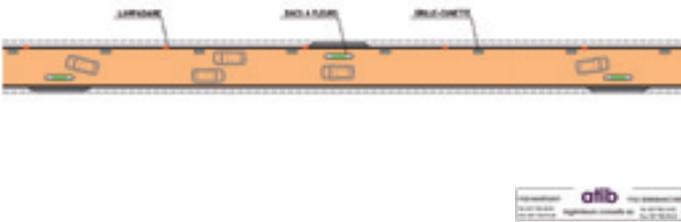
Avec la mise en lumière des portes du bourg, nous avons voulu améliorer la dimension « ambiance » en créant un effet plus intime et contrastant. En accédant au bourg, le passant est amené à traverser une porte. La pose de deux projecteurs, de faible puissance, aux bas de celles-ci, met en évidence les détails des murs et de l'architecture et invite à la découverte de l'intérieur de l'enceinte.

2010 et 2011 verront la mise en lumière du clocher de l'église et de la maison de commune.

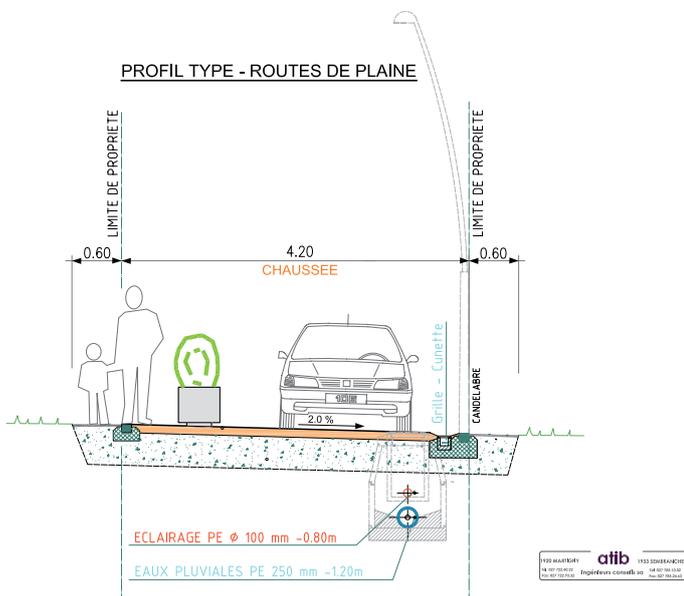
Nous aurons alors terminé nos aménagements.

Pierre Antille, conseiller communal

SITUATION - ROUTES DE PLAINE



A relever que notre commune étudie, en lieu et place de bacs à fleurs en bois qui coûtent à l'entretien, la fabrication d'une chicane assimilable à du mobilier urbain répondant tant aux aspects sécuritaires qu'esthétiques.



Enfin, une commission d'appel à contribution a été nommée ; elle remettra son rapport tout prochainement au conseil communal qui a la volonté de tenir compte des appels déjà effectués pour des réalisations de même type – ce qui ne devrait pas trop alourdir la charge des bordiers.

La mise à l'enquête publique des premiers tronçons s'effectuera dans le courant du mois de janvier et la réalisation des travaux est prévue en été 2010, ceci pour autant que la procédure puisse se dérouler sans accroc (recours ou oppositions).

Le conseil communal tout comme les Saillonins se réjouit de cette réalisation. Il mettra tout en œuvre pour que ce concept d'aménagement des routes de plaine se concrétise dans des délais raisonnables.

*pour le conseil communal,
la présidente, Alba Mesot*

CSP des deux rives

Fusion des Corps de Sapeurs Pompiers d'Isérables, Leytron, Riddes et Saillon



Historique

Courant novembre, les conseils communaux d'Isérables, Leytron, Riddes et Saillon ont approuvé une convention intercommunale de fusion des différents Corps de Sapeurs Pompiers.

Pour mémoire, le 3 mai 1993 une convention était signée entre ces différentes communes et l'on peut affirmer que, 16 années plus tard, la structure actuelle du Centre Secours Incendie régional a fait son temps et qu'une réorganisation était nécessaire car les collaborations intercommunales étaient extrêmement réduites et les récents développements démographique, touristique et économique nécessitaient une mise en réseau des compétences et des ressources humaines.

De plus, le canton du Valais tend à favoriser les regroupements et sanctionnera financièrement les corps n'obtenant pas 55 points de charge. Notre commune s'est vue attribuée, dans un premier temps, 41 pts et suite à un courrier de notre part, le canton a corrigé les points à hauteur de 50. En clair, Saillon n'est pas suffisamment important pour maintenir un Corps de Sapeurs Pompiers indépendant au-delà du 1 janvier 2013.

Afin de nous adapter au concept de l'Office cantonal du feu et de répondre à nos besoins particuliers, les communes de Leytron, Riddes et Saillon ont constitué un groupe de travail que le soussigné a eu le plaisir de présider.

Objectifs de la fusion

Si notre projet de fusion s'intègre dans le processus cantonal, d'autres raisons justifient cette démarche soit la poursuite des objectifs suivants :

- améliorer le niveau de sécurité ;
- créer des synergies, surtout en matière de compétences ;
- assurer la relève des effectifs ;
- maîtriser les coûts.

Principes d'organisation du futur Corps de Sapeurs Pompiers

La commission du feu devient **intercommunale** et se compose de 13 membres, soit le commandant du CSI, les responsables des détachements communaux ou leur remplaçant, le chargé de sécurité et un conseiller communal, de chacune des communes.

L'état major du CSI est composé du commandant, du commandant remplaçant (chef EM), du chef engagement (planifie les interventions, les exercices, conduit le groupe désincarcération et sauvetage en ravin) et du chef logistique (achat de matériel, entretien et subsistance).

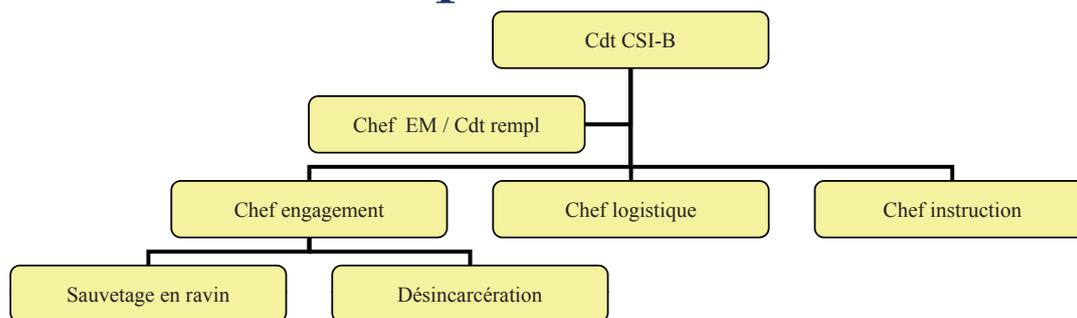
Numéros d'urgence

Pompier
118

Police
117

Ambulance
144

Composition EM



Les CSP des villages deviennent **des détachements** ; notre corps de Saillon subsiste donc sous la forme d'un détachement, avec son matériel.

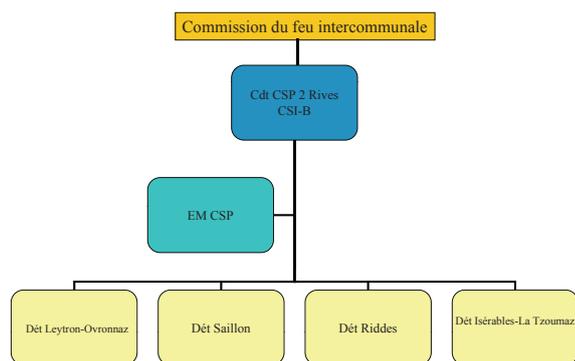
Le CSI-B actuel disparaît. Les sapeurs de chaque village pourront assurer le service de piquet régional, intégrer le groupe désincarcération. L'instruction des spécialistes, la conception des plans d'intervention, les conduites logistique et administrative seront centralisées.

Dépenser moins pour mieux, c'est ce que permettra, nous l'espérons, cette fusion. La première économie d'échelle touchera les effectifs. Nous proposons de ramener la taille du CSI-B à 125 sapeurs contre 165 aujourd'hui (diminution de 20%). Cette réduction sera échelonnée sur quelques années car nous ne voulons congédier aucun sapeur. De plus, la structure actuelle est gourmande en personnel d'état-major.

Pour le détachement de Saillon, il s'agira de ramener l'effectif de 30 sapeurs à 25 sapeurs.

L'achat de matériel sera rationalisé à tous les niveaux : véhicules, matériel spécialiste, matériel personnel.

Organisation du CSP « Des 2 Rives » – CSI-B »



Financement

Le financement s'effectuera sur les bases suivantes : $\frac{3}{4}$ au prorata de la population et $\frac{1}{4}$ des particularités locales.

Pour les particularités locales, nous avons pris en compte la capacité touristique, le nombre de nuitées et les infrastructures particulières.

La répartition financière sera ainsi la suivante : Leytron 35%, Riddes 33%, Saillon 23% et Isérable 9%.

Il est important de préciser que l'entretien des locaux demeure à la charge des communes.

Conclusion

Au 1 janvier 2011, les Corps des Sapeurs Pompiers d'Isérables, Riddes, Leytron et Saillon fusionneront. Notre commune se réjouit d'entamer ce processus qui poursuit les collaborations déjà initiées au niveau de la police et de la protection civile.

Mise en place de la structure

L'année 2010 sera une année transitoire où l'organisation et la répartition financière demeureront calquées sur l'ancienne convention.

En 2010, nous devons constituer la nouvelle commission du feu intercommunale, rédiger le règlement du feu intercommunal et mettre en place l'EM.

Avantages de la fusion

La fusion augmentera **le niveau de sécurité** par une disponibilité des sapeurs, du matériel supérieure et une instruction plus efficace. En cas d'alarme rouge, les sapeurs de tous les villages partenaires seront alertés. Nous assurerons un effectif suffisant en cas de sinistre et les sapeurs accumuleront plus **d'expérience d'intervention** et de conduite pour nos cadres.

*Pierre Antille,
conseiller communal et
responsable du groupe de travail*

EMC en cas de catastrophe

A la suite des inondations de l'an 2000, la commune de Saillon a décidé de mettre sur pied un Etat-major de conduite (EMC) en cas de catastrophes. Les états-majors communaux interviennent lorsque les structures, les méthodes et les procédures habituelles ne suffisent plus pour maîtriser une situation particulière ou extraordinaire.

Une situation particulière ou extraordinaire demande:

- des moyens supplémentaires
- des procédures particulières
- des compétences particulières
- des horaires extraordinaires

L'EMC est dirigé par M. Jean-Pierre Biselx, secondé dans ses tâches par M. Didier Thétaz. Toutes les décisions sont prises d'entente avec l'autorité communale. Il est divisé en 9 cellules : logistique et approvisionnement, renseignement et télématique, administration informations et finances, pompiers, protection civile, secours sauvetage, police, santé home, services techniques. Cette organisation regroupe vingt personnes.



Les tâches d'un état-major dépendent de la situation, de la législation (délégation de compétences) et des personnes. La manière de travailler d'un état-major doit toujours être adaptée à la situation.

La section organisation, planification et prévention en cas de catastrophes de l'Etat du Valais soutient les états-majors communaux dans leurs activités. Des cours de formation de base, de formation continue ainsi que des séminaires sont dispensés tout au long de l'année au centre d'instruction de la protection civile de Grône. L'EMC est réuni environ trois fois par année pour des séances de travail et exercices. Jusqu'à présent, l'EMC a fonctionné à une reprise en grandeur réelle, il s'agissait de la disparition d'une personne âgée.

Le 14 novembre 2009, l'EMC a été mis sur pied pour un exercice un peu particulier. En effet, en collaboration avec l'Etat du Valais, nous avons procédé à l'évacuation d'une zone d'habitation de Saillon, à savoir les quartiers des Chiles et des Vernayaz (environ 170 personnes).

En un peu plus d'une heure, toutes les habitations du quartier ont été visitées par les pompiers de Saillon. La population était alors invitée à se déplacer dans les locaux de la protection civile. Vu qu'il s'agissait d'un exercice, une souplesse particulière a été adoptée, laissant la possibilité aux personnes ne souhaitant pas évacuer de rester à leur domicile. Cet exercice découlait d'une obligation dictée par le Conseil d'Etat nous demandant l'établissement d'une planification d'un exercice d'évacuation chaque quatre ans.



Nous profitons de la présente pour remercier toutes les personnes faisant partie de notre EMC local. De part leur engagement et leur motivation, ils contribuent à la sécurité de nos citoyens.

*Pour l'EMC,
Grégory Thurre*

La plaine de Saillon et de Leytron inondée

Le "Salentze", et le "Tzené", débordent coupant les routes, envahissant les maisons, les prés et les vignes

Abruti hier au début de l'après-midi par les graves inondations survenues dans la plaine de Saillon et Leytron, nous nous sommes immédiatement rendus sur place. Le spectacle qui s'est offert à nos yeux était un vrai désastre pour plusieurs propriétés.

Roulant depuis la vallée des eaux d'heure en heure plus dangereuses la Salentze fait, en matière de haché, par sortir de son lit et gagner la plaine.

Les premières inondations survenues en 1929 sont encore dans toutes les mémoires. Elles ne furent pas plus terribles que celles d'aujourd'hui.

En deux heures, l'eau se répandit partout

La première alerte fut donnée par M. Paul Cheneaux, vers 7 h. 30 du matin. La rivière grandissait de minute en minute et était plus qu'à 30 cm. du pont des Moulins. Quelques hommes se rendirent sur place. Le crue devenait de plus en plus critique, on fit sonner le tocsin à 8 heures. Les premiers furent ainsi, particulièrement nombreux, à venir se joindre à nos nombreux habitants résidents de Leytron, Saillon et Rhodéz.

On tenta de déboucher le bouchon d'empêchement de la rivière qui obstruait le lit de torrent à la hauteur des Moulins. Ce fut en vain. A 11 heures, la Salentze prit le large.



Voici la Salentze furieuse à l'endroit précis où elle quitte son lit. Des lignes électriques au télegraphique ont été arrachées, des vignes et des vergers coupés. Quatre petites maisons (une à gauche, trois au fond) s'écroulèrent à vouloir résister à ce qui précède le torrent destructeur.

En moins de deux heures l'eau gagna alors toutes les habitations de nombreuses familles: Gilbert Cheneaux, Paul Cheneaux, Marcelin Theuret, Maurice Mahillard, etc.

Toutefois la route Saillon-Leytron fut évacuée.

Cultures inondées

Disparurent quantité de graviers et de pierres se répandant dans les vignes, prés et vergers. On mobilisa en vain une pelle mécanique pour dégager le ruisseau. Les canons de l'entreprise Theuret et Grange, de Fally, apportèrent sans résultat quantité de cailloux pour tenter de déboucher le barrage notamment devant les bâtiments des familles Martin Laidier et Joseph Bonnet.

L'eau atteignit une hauteur de 60 cm, on dut évacuer plusieurs étalles. On a mesuré plus d'un mètre d'eau



Pelles mécaniques et autres véhicules utilitaires se blottent vers la source du mal: la Salentze. Vignes et vergers sont déjà sous l'eau et le bois. Au fond, dans la prairie envahie, le Tour de Saillon.

dans les vergers situés au pied du village. Les cultures sont arrachées, pépinières inondées et généralement couffées. Remonté depuis plusieurs heures le pont de bois des Moulins a fini par céder.

Bel exemple de solidarité

La population du village a fait preuve de bon sens et de dévouement à l'égard de ses frères de la plaine, les aidant à sauver les denrées, épargner, que l'eau commençait à recouvrir.

Nous avons noté la présence, sur place, du président Jean Cheneaux, des membres du Comité communal, du Bré Cuni de la paroisse et des ingénieurs de l'Etat du Valais.

Ce n'est pas la première année que

Le Tzené emporte un mur de béton

A 7 h. 30, hier matin, le Tzené ébranla le mur de béton et finit par le briser sur une longueur de 4 mètres. Deux cases d'importants dégâts dans les vignes de M. Cressi et de plusieurs propriétés d'habitants. Les caves des familles Lantremont, Marcellin, etc., furent inondées. La scierie Dubard et Mahillard fut traversée de part en part. Par chance la porte de la localité conservatoire de l'Union vint à se déverser dans les rues du village du village. Les gens de Leytron ont également subi des dégâts dans leurs propriétés situées sur Saillon. Le Salentze s'étant déversé d'un tiers au la rive gauche.

A Saillon comme à Leytron plusieurs propriétés furent envahies par les eaux et les récoltes de la nature.

Le service postal régulier Rhodéz-Leytron-Saillon a été suspendu. Deux cars ont été mis à disposition des voyageurs; l'un fait le service Rhodéz-Leytron et l'autre Rhodéz-Saillon via Saillon.

Il est difficile d'évaluer les dégâts causés par les habitants des deux communes. Il est possible que nous-mêmes nous ayons été portés à en grossir leur estimation en voyant tout ce monde s'affairer dans la boue. Les femmes vides les caves de pommes de terre et de fruits, les hommes chercher le bétail, les canons, transporter, les enfants pleurer.

A l'heure où nous quittons les lieux, vers le soir, la nuit a commencé à tomber.

La radio nous annonce une baisse de la température.

Que Dieu vous entende!

En exclusivité de nos envoyés spéciaux Sg. et André Luisier



Vue d'ensemble de l'inondation

C'est exactement à la hauteur de profondeur le plus à droite sur la photo que la Salentze a quitté son lit béni d'habitude pour envahir vers les maisons de la plaine de Saillon. Au loin, on voit l'eau largement épandue.



La route Fally-Saillon-Leytron est envahie par les eaux à plusieurs endroits et sur des centaines de mètres. Ici s'échappent le cheval, le bœuf, mais plus haut, l'éclaircie déboulé l'a franchi aisément.

Torrents en crue, avalanches et coulées de terre

Dans la région de Frasch, plusieurs petits torrents ont débordé; toutefois, la rapide intervention des habitants de cette localité a heureusement empêché que les dégâts ne prennent trop d'ampleur. Les grosses eaux de la Wolfswasser causent néanmoins quelques soucis.

Une coulée de terre a abîmé hier soir la route Montina-Blarich. Des ouvriers se sont employés d'urgence la nuit à la dégager.

Le torrent d'Agara, dont les eaux coulent par les plaines étaient fort grosses, avait commencé à déborder sur la route cantonale. Mais l'intervention avec promptitude du service des routes a limité les dégâts. La circulation n'a pratiquement pas été interrompue.

Chaque fois ou presque qu'un torrent semblable à celui que nous connaissons depuis deux jours se présente, le torrent de Pelatier sur la route de Val d'Illérens recouvre cette chaussée de la boue qu'il amène dans les torrents ruisselants et en dessous de la chapelle d'Ilberfornet. Cela n'a pas empêché d'arriver dans la nuit de dimanche à lundi. Un treux fut immédiatement envoyé sur les lieux par le service des routes. Toutefois, la pluie s'était en crue, la route n'a pu être remise à la circulation. Les communications s'ont interrompues, pas été interrompues avec le fond de la vallée, le trafic ayant pu être débarrassé par Ilberfornet et

un chemin récemment élargi et goudronné.

Sur la route de Val d'Anniviers, près de Niou, un bloc de rochers accompagné de boue est descendu sur la chaussée. Des ouvriers se sont employés hier à la dégager et les véhicules ont pu bientôt continuer l'ouvrage.

Voici quelques jours, ainsi que nous le relatons, une avalanche descendit sur la rive droite de la vallée de la Livronne happant une barrage-écluse du Consortium de Grand Ebois, blessant plusieurs ouvriers. Les plaines et le défilé ont continué depuis hier leur marche et hier, un couloir de neige d'environ 800 m³ d'avalanche se couvrait quelque 3000 m d'épaisseur à 600 m au-dessus du même écoulement. Elle suivit heureusement exactement le même parcours que l'avalanche, ne causant ainsi pratiquement aucun dégât. Cette coulée transportait abondamment des troncs d'arbres, dont un seul arraché d'un diamètre de 1 m. 40. Ce mastodonte ne se mit heureusement pas en travers du passage, car ainsi il eût pu à nouveau endommager les installations de la centrale.

La chaussée de Liapay, située au fond de la vallée de la Livronne, à Gendry où elle s'ouvre sur Derbovent, travaillait une cinquantaine d'ouvriers. Une avalanche également très abondante durant la dernière week-end. Mais les conditions atmosphériques ont amélioré au sein et en dessous les dévalées qui franchissent la route conduisant au Liapay

le long des gorges, de telle sorte que les ouvriers descendus en plaine n'ont pu espérer le réchauffement, ces coulées provoquant un danger réel et abstrait par ailleurs la route en plusieurs endroits.

Dernière heure Evacuation à Saillon

MARTIGNY, 18 février. (Ag.) - La situation à Saillon, s'est encore aggravée lundi soir du fait que la pluie continue à tomber. Quelques familles demeurant au bas du village ont évacué leurs foyers sous la menace de l'inondation. D'autre part, la route de la Forclaz est coupée par un bloc de rocher de plusieurs mètres cubes et des coulées de terre qui ont envahi la chaussée au-dessus de la Caffa.

D'autre part, entre Saillon et Fally, le torrent de Brantou, dont le cascade est connue et qui vient de Maveaux, est également grossi d'eau tellement débordant que les vignes, les vergers et les traiteries de Clos ont été inondés. Les dégâts sont considérables.

A Saillon, le torrent a également ravié.

bonjour la nuit

Drôle de titre pour une exposition et pourtant...

A peine avons nous mis les pieds dans la maison de la nature de Mont d'Orge que nous sommes happés par le silence nocturne. Nous remontons nos lampes mécaniquement et une lueur discrète nous permet d'avancer. Nos yeux s'habituent lentement à l'obscurité. L'excitation se fait de plus en plus sentir : la curiosité et la peur se mêlent à nos pas incertains. Tout à coup, des animaux qui semblent jouer à cache-cache observent notre avancée :

- « *Bonjour mesdames chouette et chauve-souris !* »

- « *Bonjour messieurs renard et loir !* »

Il nous faut bien regarder et parfois même écouter... Car même si nous avons plutôt l'habitude de dormir la nuit, nous avons appris que bien d'autres restent éveillés. Et cette nuit, synonyme parfois de beaux rêves ou de cauchemars nous invite à lui dire bonjour et à mieux la connaître par ses habitants, ses odeurs et ses bruits.

Alors, « *Bonjour la nuit* » et merci pour ton accueil.

Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} primaires

école des neiges

L'« *Ecole des Neiges* » de Saillon a une longue histoire puisque sa première édition a vu le jour il y a plus de...40 ans.

Elle se déroule traditionnellement au mois de février (en 2010, du 2 au 5) durant quatre après-midi.



Cette semaine sportive est organisée conjointement par le ski-club, les enseignants et la commission scolaire.

Le principal challenge dans la préparation de cette « *aventure* » qui concerne pas moins de 150 enfants est de trouver assez de parents-moniteurs prêts à s'engager pour assurer un encadrement sérieux et efficace.

Cette « *école* » particulière occasionne des moments d'échanges et de rencontres hors des contingences scolaires et permet la découverte et l'apprentissage du ski à des enfants qui n'ont pas l'occasion d'en pratiquer dans le cadre familial.

L'ambiance y est vraiment sympathique et permet aux enfants, aux enseignants et aux parents de mieux se connaître.

La possibilité de pouvoir organiser une activité d'une telle envergure est un privilège qu'il est essentiel de préserver.

...L'École des Neiges ne se raconte pas, elle doit se VIVRE !!

*Valérie Luisier,
responsable EN au sein de la commission scolaire*

les défis du numérique

Internet n'est plus un phénomène de mode, c'est un outil révolutionnaire qui engendre des chambardements. Nous pouvons les ressentir aux niveaux économiques, sociaux et culturels.



De nos jours, nous baignons tous dans de l'information devenue technologique (courrier électronique-Email, réseaux sociaux Twitter-Facebook-MySpace).

Il existe un risque de devenir des « *Analphabètes* » du numérique si l'école n'apporte pas à nos enfants l'initiation à ces outils informatiques.

Elle se doit de donner la maîtrise des nouveaux instruments de travail que sont les ordinateurs personnels plus communément appelés « *PC* ».

Dans ce sens la commission scolaire s'est donné, dès le début de la scolarité 2009-2010, les moyens de mettre à jour l'ensemble des équipements du centre scolaire acquis en 2002.

La commune a financé, après une évaluation de trois offres, les travaux suivants:

- acquisition de onze nouveaux postes de travail
- mise à jour des anciens postes pour les adapter aux nouveaux cours d'allemand
- nouveau système de sauvegarde
- meilleure mise en réseau du système d'impression
- standardisation de l'usage de la messagerie educanet2.ch
- nouveau système d'antivirus
- meilleure gestion des accès Internet et de sa sécurité

Le dernier point mentionné ci-dessus est une recommandation du département, qui demande aux communes, de par leur responsabilité, de se doter de barrières techniques et de règles d'utilisation vis à vis d'Internet.

L'accueil de ces nouvelles technologies, fait par le personnel enseignant et les élèves, montre qu'ils sont prêts à relever ces défis du numérique...

*Marc Sansonnens,
commission scolaire*

témoignage

Voilà déjà 19 ans que, toute motivée par l'impression de devenir grande, je fis mes premiers pas à l'école de Saillon. Pendant huit belles années, j'allais côtoyer mes différents enseignants : Anne, Pierre-André, Doris, Claudy, Valérie, Jean-Marc.

A ce moment, je ne me doutais pas encore que nos chemins allaient se croiser.

Avant nos retrouvailles, la vie a fait que j'ai bien visité mon pays. Après trois ans de cycle chez nos voisins Leytronnains, j'ai choisi d'effectuer mon école de commerce à Martigny, ville où je pratiquais déjà le basketball. Ensuite, trois ans plus tard, je m'exilais dans notre chère capitale sédunoise afin de réaliser mon stage de maturité professionnelle commerciale au Service cantonal de la jeunesse.



Après cette année dans la vie active, mon choix de vie professionnelle m'a permis de vivre un an à Fribourg. Durant cette année en terre inconnue, j'ai pu commencer à me former dans le domaine qui m'a toujours intéressée, à savoir l'enseignement. Après cette année préparatoire, j'ai débuté la Haute Ecole Pédagogique (HEP). J'ai ainsi pu me former sur les sites de Saint-Maurice et de Brigue. J'ai effectué, sur une période de trois ans, huit mois de stage dans les écoles de Fiesch et de Monthey, en passant par Sion et Glis.

Enfin, mon diplôme d'enseignante à la main, je pouvais entrer dans la vie active. Belle coïncidence, me permettant peut-être de boucler la boucle, une place s'est libérée à Saillon. C'est donc avec un immense plaisir que j'ai pu à nouveau fréquenter cette école et ces enseignants qui, des années auparavant, m'avaient tant apporté.

Depuis maintenant trois mois, j'enseigne en première, deuxième et quatrième primaire. C'est avec un plaisir et une joie indescriptibles que je mets tout en œuvre, chaque jour de travail, afin de permettre à chacun de mes élèves d'apprendre et de s'épanouir dans un cadre plaisant. De plus, l'ambiance de centre ainsi que la collaboration avec mes collègues sont très porteuses pour moi. Elles me motivent et me donnent de l'énergie pour sans cesse aller de l'avant. Durant ma formation à la HEP, nous avons souvent mis l'accent sur l'importance d'une culture d'établissement qui soit bien marquée. Après trois mois d'enseignement à Saillon, je peux dire que nous tirons tous sur la même corde et que chaque action que nous menons tend vers les besoins de nos élèves. De plus, cette culture d'établissement est ancrée dans l'innovation par la mise en place de projets d'établissement (spectacle de Noël) ou encore par la mise en avant des technologies de l'information et de la communication.

Pour conclure, et comme vous l'aurez compris en lisant ces quelques lignes, c'est avec un plaisir immense que je débute ma carrière professionnelle dans mon village et, chaque jour qui passe, je suis de plus en plus enthousiasmée par le fait de collaborer avec vos enfants.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire 2009-2010.

*Heidi Cox,
enseignante*

activités canines en classe enfantine

Qu'est-ce que P.A.M. ?

P.A.M. est l'abréviation de « *Prévention des Accidents par Morsures* ».

Quel est le but de P.A.M. ?

Le but de P.A.M. est d'apprendre aux enfants et aux adultes à adopter le bon comportement en présence d'un chien connu ou inconnu, à l'extérieur ou à l'intérieur.

Qui est P.A.M. ?

P.A.M. est une association dont le but est l'amélioration de la sécurité de la population, en particulier les enfants, face aux morsures de chiens.

Elle encourage la prévention des accidents par morsures, principalement auprès des enfants, mais également auprès de toutes les personnes ou collectivités.

P.A.M. met à disposition des cours destinés en premier lieu aux enfants. Ces cours sont dispensés par une équipe composée de 2 à 3 personnes accompagnées de chiens. Ces personnes ont un sens développé de la psychologie enfantine et canine, ce qui est indispensable pour se rendre dans les établissements scolaires, les associations de parents d'élèves, les camps de vacances ou les organismes professionnels qui le demandent.

Encore un grand merci à toute l'équipe et à leurs fidèles compagnons à quatre pattes, les enfants ont eu beaucoup de plaisir lors de cette après-midi.



enseignement religieux à l'école

Lors de rencontres avec des Parents ou d'autres Personnes de notre Commune, alors que nous parlons « d'Ecole », j'entends souvent ce reproche : « *les Enfants ne reçoivent plus une instruction religieuse suffisante et une bonne éducation à la Foi.* »

Aussi, sans refuser totalement cette remarque, je me dois de rappeler, à vous qui prenez la peine de me lire, que nos horaires scolaires réservent toujours 90 minutes hebdomadaires à l'Enseignement religieux. Remarquez que l'appellation est bien « *Enseignement* » ce qui signifie que le Personnel enseignant dispense des savoirs, des connaissances qui doivent aussi être évalués et faire l'objet d'une note dans le carnet scolaire.

Quant aux programmes officiels agréés par les deux Eglises chrétiennes reconnues, Catholique et Réformée protestante, ils sont couverts par les manuels ENBIRO (Enseignement biblique romand) spécifiquement pour chaque année. Ils permettent aux Elèves de découvrir les grandes religions du monde en privilégiant naturellement les connaissances bibliques liées à la chrétienté et aux personnes et événements qui ont marqué toute son histoire et son évolution. Le Christ occupe la place centrale tout comme Abraham, Moïse, ... les fêtes religieuses, les rites et sacrements... Cet enseignement est dispensé par les Maîtresses et les

Maîtres qui ont suivi les recyclages adéquats et doivent garantir le respect absolu des croyances de chaque Enfant ce qui n'exclue nullement de présenter des modèles de vie comme ceux de Saints ou de Saintes et d'Hommes ou Femmes au destin exceptionnel : l'Abbé Pierre, Mère Thérèse, le Pasteur Martin Luther King, Jean-Paul II, Gandhi...

Concernant la doctrine pure, l'éveil à la Foi ou les règles liées à la pratique religieuse, chacune des deux Eglises officielles disposent de journées appelées « *Fenêtres catéchétiques* » dans le but de rassembler leurs jeunes fidèles. Il est donc de la responsabilité et de la liberté de chaque Famille de répondre favorablement ou non aux offres et activités mises en place par les Paroisses respectives pour la formation et la préparation à la réception des Sacrements.

Pour cette année, les Enfants de 4P ont déjà bénéficié d'une journée, sous la conduite de M. l'Abbé Bruno Sartoretti, à la découverte de St Laurent et Ste Catherine ainsi que des lieux sacrés de la ville de Sion ; la préparation aux divers sacrements suit son cours avec la précieuse collaboration de Parents et Laïcs engagés. Pour l'Eglise réformée du Coude du Rhône de Martigny-Saxon, les Enfants de 1P et 3P ont déjà eu leur journée de rencontre sous la responsabilité de M. le Diacre Pierre-Alain Mischler. Chers Parents, soyez donc attentifs aux informations que vous recevez par le biais de l'Ecole et aux annonces, en particulier celles de la Paroisse de Saillon et de la Paroisse réformée.

Bonne route de l'Avent... vers Noël.

Tout le Centre scolaire vous souhaite de belles et bonnes Fêtes.

Jean-Marc Briguet,
directeur



© SD Saillon

mais où sont les curés

Tournus de la permanence sur les 3 paroisses

(Fully, Saillon, Leytron)

1^{ère} semaine

M. le curé Mayoraz



2^{ème} et 4^{ème} semaine

M. le curé Huguenin



3^{ème} semaine

M. le vicaire Sartoretti



5^{ème} semaine

chaque prêtre dans son lieu de résidence

C'est la question que bien des gens se posent dans nos villages de **Fully, Saillon et Leytron**. L'évêque a nommé des curés qui habitent chacun dans un village et pourtant on ne sait pas à qui s'adresser pour répondre à nos attentes ?

TENTONS UNE RÉPONSE

C'est vrai que l'évêque a nommé deux curés et un vicaire sur les trois paroisses. **Aucun n'est nommé pour une paroisse en particulier, mais il l'est pour l'ensemble des paroissiens de l'Ardèche aux Follatères. C'est le principe des curé in solidum**, solidaires les uns des autres.

Pour simplifier les échanges, **un des prêtres est nommé modérateur** afin de faire le lien entre l'évêque et les prêtres, et aussi entre les prêtres des communes concernées.

Ce mode de nomination permet de répartir les tâches pastorales en fonction des capacités de chacun, c'est ainsi que les prêtres peuvent pleinement exprimer leurs forces, leurs expériences, leurs connaissances, ... au service des communautés.

Dans nos paroisses, **le curé Mayoraz** est chargé des questions financières, touristiques, administratives, d'informations ; **le curé Huguenin** est chargé des questions spirituelles, bibliques, de formations d'adultes, d'accompagnement personnel ; **le vicaire Sartoretti** est chargé des questions catéchétiques allant de la naissance à la mort. Chacun continue de célébrer les sacrements selon une répartition interne.



Pour les aider dans une plus grande offre pastorale, ils sont entourés de **deux animateurs pastoraux**. **Dominique Carruzzo (027 306 11 82)** est chargée des parcours de l'enfance, plus spécialement du sacrement de la réconciliation ; **Olivier Messer (photo) (077 423 46 25)** est chargé de l'accompagnement des plus pauvres (home, hôpital, malades, prisonniers,...) et aussi des jeunes du cycle.

POUR RÉPONDRE À VOS ATTENTES :

- POUR LES PARCOURS DE CATÉCHÈSE :

confirmation, communion, pardon, ma vie est un trésor, ...

Bruno Sartoretti : 078 615 14 38

- POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET D'INFORMATIONS :

Frédéric Mayoraz : 076 416 19 25

- POUR LES QUESTIONS SPIRITUELLES ET BIBLIQUES :

Marie-Joseph Huguenin : 027 306 23 23

- POUR LES FUNÉRAILLES :

Contactez d'abord les pompes funèbres qui avertissent ensuite les prêtres...

- POUR LES BAPTÊMES :

rencontre de préparation, tous les 1^{er} mercredi du mois à Fully (salle St Joseph à 20h15).

- POUR LES MARIAGES :

prendre contact avec le prêtre célébrant 6 mois avant la célébration.

Vos prêtres

saillon jazz



SAILLON JAZZ

2010

CONCERTS DE JAZZ

15 janvier
&
26 février

Salle Stella Helvetica
Bourg de Saillon



MUNICIPALITÉ DE SAILLON



Dans le cadre de ses activités, la commission culturelle de Saillon organise cet hiver 2 concerts à consonance Jazz.

Le premier concert aura lieu le vendredi 15 janvier 2010. C'est le groupe de jazz Collectif B9, formé de 7 musiciens chevronnés de la région, qui nous feront découvrir une partie des compositions de Wayne Shorter (saxophoniste et compositeur né 1933, ayant composé plus d'une vingtaine de standards jazz).

Le 2ème concert se déroulera le vendredi 26 février sous l'égide de l'EJMA (école de jazz et de musique actuelle) Elèves et professeurs nous feront partager leur passion pour le jazz.

Le jazz n'est pas un style musical réservé uniquement à un public d'initiés, de barbus ou moustachus fumeurs de pipes !

Venez découvrir avec nous d'autres sonorités, d'autres couleurs musicales, et surtout de supers musiciens !

*Pour la commission culturelle,
Philippe Kaesermann*

Salle Stella Helvetica
20h30

15 janvier 2010

billet à 10.- (adulte), étudiant, avs : gratuit

26 février 2010

chapeau à la sortie